



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Crèche Capucine

Mercredi 5 novembre 2025, à 18h00

Administration communale, salle des activités, Le Mouret.

---

**Présents :**

M. Pierre-Louis Ruffieux	Président de l'Assemblée des délégués et du comité
Mme Patricia Dousse	Déléguée de la commune de Bois-d'Amont
M. Nicolas Berset	Délégué de la commune de Ferpicloz
M. Michaël Vogt	Délégué de la commune de Le Mouret
Mme Sylviane Tinguely	Déléguée de la commune de Treyvaux
M. Alphonse Kilchoer	Délégué de la commune de Villarsel-sur-Marly
Mme Martine Halter	Vice-Présidente du comité
Mme Myriam Gaillard	Membre du comité
Mme Patricia Horner	Membre du comité
Mme Catherine Kolly	Membre du comité
Mme Marie-Claude Roulin	Responsable pédagogique
M. Landry Dévaud	Responsable administratif

**Nombre de voix par commune :**

Bois-d'Amont	3 voix
Ferpicloz	1 voix
Le Mouret	4 voix
Treyvaux	2 voix
Villarsel-sur-Marly	1 voix

**Commune-voix absente :**

Aucune

Communes présentes : 5 / 5

Voix présentes : 11 / 11

**Le Président** nomme M. Michaël Vogt, de la commune de Le Mouret, en qualité de scrutatrice pour cette assemblée. Il la remercie et lui demande de compter les voix présentes.

11/11 voix présentes.

Il est rappelé que seuls les délégués ont le droit de vote.

Le procès-verbal est rédigé par Myriam Gaillard, avec l'accord des Délégués, l'assemblée est enregistrée.

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 février 2025
3. Informations du Comité
4. Effacement de la dette aux communes dans les comptes de la crèche Capucine
  - a. Présentation de la proposition
  - b. Préavis de la commission financière
  - c. Vote
5. Budget 2026
  - a. Présentation du budget
  - b. Préavis de la commission financière
  - c. Vote
6. Divers
7. Clôture de l'Assemblée

**1. Ouverture de l'Assemblée**

**M. Pierre-Louis Ruffieux**, président de cette assemblée, salue et remercie les personnes présentes.

**Le Président** informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

**Le Président** informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux Délégués de l'association, en date du 26 septembre 2025.

La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

Aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**Le Président** demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour.

Aucune remarque, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 février 2025**

**Le Président** mentionne que le procès-verbal ne sera pas lu, lors de l'assemblée. Il a été transmis par courrier aux Délégués et était disponible sur le site internet de la crèche.

Personne n'ayant de remarque ou de question en rapport au procès-verbal, **Le Président** demande aux Délégués de l'approuver à mains levées.

**Le procès-verbal est approuvé par 11 voix/11 voix.**

**Le Président** remercie Madame Myriam Gaillard pour sa rédaction.

### **3. Information du comité**

**Le Président** donne les informations suivantes :

Au vu d'une forte demande en places d'accueil, la commune de Treyvaux a préavisé favorablement le projet de louer un appartement supplémentaire, en-dessous de la crèche actuelle. Cette possibilité est à étudier par le comité de direction.

Pour la nouvelle crèche, une séance est agendée au mardi 11 novembre 2025. M. Dunant présentera le projet en présence des Syndics et des membres du comité.

Du côté de la commune de Le Mouret, il y a quelques freins à cette construction notamment de la part des sociétés sportives qui eux, désirent l'agrandissement du centre sportif.

Monsieur Nicolas Berset, Syndic de Ferpicloz, prend la parole et communique que sa commune a été approchée par la commune de Le Mouret pour la construction de la nouvelle crèche, sur le terrain, derrière le bâtiment de l'administration communale.

Dans sa séance du 3 novembre 2025 le conseil communal a accepté de reprendre le projet, tel avancé par la commune de Le Mouret, et d'assumer l'investissement.

**Le Président** relève que l'information est très importante.

Marie-Claude Roulin demande qu'elles seraient les échéances.

Nicolas Berset répond que le projet pourrait avancer très rapidement, après l'accord de toutes les communes ainsi que l'approbation de l'investissement en assemblée communale.

Nouveau règlement de l'accueil préscolaire. Un article n'a pas été accepté par le SEJ. Le comité a choisi de ne pas présenter ce règlement corrigé qui porte uniquement sur un seul article.

L'ancien règlement fait donc foi.

Le règlement sera modifié quand on rentrera tous sur le même site.

### **4. Effacement de la dette aux communes dans les comptes de la crèche Capucine**

#### **a. Présentation de la proposition**

**Le Président** passe la parole à Landry,

Suite au changement de statuts approuvé par les différentes assemblées communales en décembre 2021, les pertes de la crèche ne sont plus reportées au bilan en tant que dettes envers les communes, mais sont désormais directement remboursées par ces dernières.

Les anciennes dettes, datant des exercices 2017, 2018, 2020 et 2021, figurent encore au passif du bilan de la crèche, alors qu'elles ont déjà été effacées des comptes communaux (à l'actif), à l'exception de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Afin d'harmoniser les écritures comptables et d'annuler cette dette de CHF 81'857.13 dans les comptes de la crèche, il est proposé à l'assemblée de comptabiliser, en 2026, un revenu extraordinaire au compte 4830.00. Aucune action n'est requise de la part des communes, puisque ce montant n'apparaît plus dans leurs comptes, à l'exception de la commune de Villarsel-sur-Marly, qui devra effacer de ses livres comptables l'avance de CHF 875.18.

Pour information, le détail des montants concernés est annexé au présent document.

Décision proposée :

L'assemblée des délégués accepte-t-elle d'effacer, en 2026, la dette envers les communes, inscrite au bilan de la crèche Capucine pour un montant total de CHF 81'857.13 ?

#### b. Préavis de la commission financière

La Parole est donnée à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

*La commission financière s'est réunie, en effectif réduit, le lundi 27 octobre 2025 en présence de M. Landry Dévaud et de Mme Martine Halter, à Le Mouret.*

*Par rapport à cette question d'effacement de la dette dans les comptes de la crèche Capucine, la commission financière avait deux remarques :*

- *Qu'il soit précisé que la réalisation serait faite sur l'exercice 2026*
- *Que le mot annuler et non nettoyer soit utiliser pour cette opération*

*La commission financière propose d'accepter l'annulation du montant de Fr. 81'857.13.*

#### c. Vote

**L'assemblée accepte d'effacer la dette de CHF 81'857.13 des comptes à l'unanimité (11 voix)**

Le Président remercie les communes pour leur collaboration.

#### **5. Budget 2026**

**Le Président** donne la parole à M. Landry Dévaud pour la présentation du budget 2026.



Crèche Capucine -  
Budget 2026.pdf

M. Landry Dévaud passe en revue les comptes principaux à l'aide du rétroprojecteur.

Il relève que pour l'année 2026, le nombre d'heures pour les membres du comité de direction a été légèrement augmenté en prévision de la construction de la nouvelle crèche.

Les salaires sont basés sur l'échelle de traitement de l'état et représentent env. 80 % de notre budget. Un palier par personne a été ajouté pour le personnel présent de plus d'une année.

Michael Vogt, de la commune de Le Mouret demande s'il y aura une baisse dans les salaires quand nous seront réunis sur un seul site ?

Marie-Claude Roulin répond qu'il n'y aura pas forcément une diminution dans les salaires. Le pourcentage du personnel est calculé selon le nombre d'enfants.

Par contre, elle va pouvoir créer des synergies pour les remplacements.

En ce qui concerne les revenus,  
14 % sont facturés aux les communes  
86 % sont facturés aux parents

A noter que 2/3 des parents ne touchent pas les subventions communales.

La crèche est pleine à env. 92 %.

Nous constatons que, sans le montant extraordinaire de Fr. 81'857.13, notre crèche perd env. Fr. 100'000.00/année. Le coût journalier est de Fr. 120.00 brut, par enfant, ce montant n'a pas changé depuis de nombreuses années. A l'avenir, nous devrons revoir ce prix.

Le comité en discutera dans le courant 2026.

Aucun investissement n'a été budgétisé.

**M. Landry Dévaud** ouvre la discussion pour les diverses questions concernant le budget 2026, qui boucle avec un déficit de Fr. 15'800.00.

**Le Président** précise que les dernières années les comptes de fonctionnement ont été faussés principalement par les subventions cantonales et fédérales reçus lors des divers agrandissements.

Michaël Vogt de la commune de Le Mouret demande si les subventions cantonales et fédérales seront versées pour l'augmentation d'env. 18 enfants, lors de l'ouverture de la nouvelle crèche.

Landry Dévaud explique que les subventions cantonales sont versées en fonction du nombre d'enfants. C'est plus compliqué pour les subventions fédérales elles seront, en principe, versées pour un agrandissement de plus de 1/3, soit 14 places, sans promesse ni garantie.

Il va cependant faire le maximum pour obtenir ces subventions.

Nicolas Berset de la commune de Ferpicloz précise que la nouvelle crèche est indispensable indépendamment de toutes les subventions que l'on pourrait recevoir. Il demande si ces dernières seront impactées par le PAF.

Landry Dévaud lui répond que, en principe, il n'y aura pas d'impact pour l'accueil en crèche.

**Le Président** remercie M. Landry pour la présentation détaillée du budget.

**Le Président** donne la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

## Préavis de la commission financière – budget 2026 de la crèche Capucine

*La commission financière s'est réunie le 27 octobre dernier au Mouret, en présence de Madame Martine Halter et de Monsieur Landry Dévaud.*

*Lors de notre séance, nous avons analysé le budget 2026. Toutes nos questions ont obtenu une réponse satisfaisante. On tient à remercier M. Landry Dévaud, la direction, les membres du comité et les employés pour l'excellente gestion et tout le travail accomplis durant l'année.*

*La commission financière préavise favorablement le budget 2026 présentant un excédent de charges de Fr. 15'800.00.*

**Le Président** remercie M. Berset et demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Tel n'étant pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent le budget 2026, comme présentés, de se manifester par main levée.

**L'assemblée approuve le budget 2026 à l'unanimité (11 voix).**

**Le Président**, au nom du comité remercie toutes les communes pour leur collaboration et leur confiance.

## **6. Divers**

La parole n'est pas demandée dans les divers.

## **7. Clôture de l'Assemblée**

La parole n'étant pas demandée dans les divers, **Le Président** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

Pour le procès-verbal Myriam Gaillard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Gaillard".